

N° 2022-075

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AGENT SOCIAL A MI-TEMPS

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président explique que suite à la démission d'une des Educatrices de Jeunes Enfants, le poste a été déclaré vacant le 1^{er} juin 2022 mais aucune candidature répondant aux besoins de la structure multi accueil n'a été reçue.

Aussi, face aux difficultés récurrentes rencontrées par la collectivité pour pouvoir ce type de poste et pour ne pas perturber le fonctionnement de la structure multi accueil, il propose de laisser le poste d'EJE vacant pendant une durée d'un an et de créer durant la même période 2 postes non permanents : un poste d'infirmière en soins généraux à mi-temps et un poste d'agent social à mi-temps.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20220706-DEL2022-075-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la nécessité pour assurer un service efficient au sein de la crèche, de renforcer les équipes,

DECIDE la création d'un poste d'agent social, à temps non complet (17 h 30 par semaine), et ce pour une durée d'un an à compter du 31 août 2022,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes seront inscrits au B.P. 2022.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENNAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20220706-DEL2022-075-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2022